



Divorce avec une carte sejour 1an

Par **Kupi**, le **25/07/2015** à **14:34**

Bonjour,

Ma soeur est algérienne, mariée avec un algérien. Elle viens de récupérer son récépissé en attente de sa carte de séjour, malheureusement elle n'est pas bien avec son mari. Mariés depuis un an en France, c'est disputes sur disputes. Mais heureusement pour elle? elle a un ami qui la soutiens et il est tombé amoureux d'elle et elle aussi de lui. Elle dit qu'elle n'a jamais été aussi heureuse de toute sa vie. Elle veut divorcer de son mari et se marier tout de suite avec son amoureux qui est français. Elle voudrait savoir si cela était possible ? si oui; comment faire ?

Merci.

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2015** à **14:44**

Bonjour

Divorcer prends du temps et de l'argent surtout si une des parties s'y oppose.

Votre sœur ne pourra pas se marier à son ami français avant d'avoir obtenu le divorce.

vous sœur est elle mariée à un Algérien titulaire d'un certificat de 10 ans et est elle entrée par en France regroupement familial ?

restant à votre disposition

Par **Kupi**, le **25/07/2015** à **15:28**

Bonjour. Oui elle est rentrée en France avec regroupement familial. Et son mari vit en France depuis 9 ans mais ne souhaite pas faire une résidence de 1 an ni demander la nationalité. Elle ne sait plus quoi faire. Elle vit un cochonard au quotidien. Merci

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2015** à **16:07**

Bonjour

Il est bon de rappeler que votre sœur a été autorisée à entrer et séjourner en France du fait de son mariage avec son mari titulaire d'un titre de séjour français. A défaut elle n'y aurait pas été autorisée.

Le fait que son mariage ne se passe pas comme elle l'aurait souhaité n'est pas un argument que la préfecture prendra en compte pour accepter de délivrer un titre de séjour.

La rupture de la communauté de vie n'entraîne pas le retrait du titre de séjour pour les algériens mariés à un ressortissant étranger. Par contre pour obtenir le renouvellement il faut être marié.

Restant à votre disposition

Par **Kupi**, le **25/07/2015** à **16:28**

Elle voudrait savoir si elle pouvait demander le divorce après avoir récupéré sa carte et demandé le divorce et partir vivre chez son ami en attendant que le divorce soit prononcé et ce mariage juste après le divorce. merci

Par **Kupi**, le **25/07/2015** à **16:46**

Donc si j'ai bien compris elle aura sa carte de séjour elle pour divorcer sans perdre sa carte ? Et pour le renouvellement elle va se marier avec son amoureux et là il pourra l'aider à la renouveler. Est-ce que cela est possible ? Que lui conseillez-vous de faire svp. Merci infiniment

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2015** à **16:48**

Oui c'est possible

Par contre attention le renouvellement peut poser des problèmes même si l'accord bilatéral n'exige pas la communauté de vie pour obtenir la délivrance du certificat

Par **Kupi**, le **25/07/2015** à **16:51**

Que lui conseillez vous de faire svp?

Par **Kupi**, le **25/07/2015** à **16:57**

Pardonnez moi je n'ai pas compris , le renouvellement peut poser des problèmes ?...après j'ai pas compris la suite.